

Image not found or type unknown



Aire de jeux dans Résidence de vacances

Par **Maryv**, le **19/01/2020** à **15:14**

Etant propriétaire dans une résidence de vacances avec un gestionnaire Odalys pour certains logements j'aimerais savoir qui est responsable (propriétaires ou gestionnaire) en cas d'accident sur l'aire de jeux appartenant aux copropriétaires et loué au gestionnaire?

merci d'avance

Par **Visiteur**, le **19/01/2020** à **16:39**

BONJOUR (merci de respecter les CGU que vous avez cochées).

Les vacanciers sont souvent couverts par leur moyen de paiement (carte haut de gamme) ou par une assurance proposée par le loueur, mais en ce qui concerne la responsabilité civile en cas de mise en cause des installations, la co-propriété doit être assurée.